



Saint Clair du Rhône le 12 janvier 2021

Madame, Monsieur

Suite aux conditions sanitaires, l'Assemblée Générale des Archers Saint Clairois n'avait pu se dérouler le Samedi 12 septembre 2020. Nous devons néanmoins organiser cette réunion dans un délai conforme à nos statuts.

L'Assemblée générale se déroulera en visioconférence le samedi 30 janvier 2021 à 10h00 avec l'ordre du jour suivant :

- Bilan Moral
- Bilan Trésorerie
- Bilan Sportif
- Renouvellement du bureau
- Projet pour la saison 2020-2021

Quelques points devront aussi être voter lors de la réunion :

- Cotisation club de 40€ pour les nouveaux archers et 20€ pour les anciens archers compte tenu de des conditions sanitaires Covid 19
- Caution de 200€ pour la caution des kits d'archer
- Location de 40€ pour le kit matériel la deuxième année de tir des archers adultes
- Cotisation de 2€ par séance d'archer extérieur qui ont une licence FFTA et qui viennent occasionnellement sur notre pas de tir

Pour que cette Assemblée générale soit valide, il faut qu'un minimum d'archers ou représentants soient présents ou représentés. Le bureau compte sur vous.

Afin de coordonner tout cela voici les modalités :

1) Vous ne désirez ou ne pouvez pas participez a l'assemblée générale des Archers saint Clairois du 30 janvier 2021

- Confirmez-nous par retour de mail votre absence à l'assemblée générale avant le 20 janvier 2021. Vous recevrez par retour de courrier le pouvoir et une lettre timbrée pour le retour de votre réponse
- Retournez-nous votre pouvoir au nom d'un membre du bureau ou d'un archer licencié du club, dont vous êtes sûr qu'il participe à l'AG avant le 30 janvier 2021 à l'adresse suivante
- Vous recevrez néanmoins un lien internet « balotilo », quinze jours avant la réunion, vous permettant de voter aux différentes décisions de l'assemblée générale (Conformément à nos statuts les votes sont ouverts au archers de 16ans et plus)

2) Vous serez présents lors de la visioconférence à l'assemblée générale des Archers Saint Clairois du 30 janvier 2021

- Confirmer nous retour de mail votre présence à l'assemblée générale en visioconférence.
- Vous recevrez un lien internet « balotilo », quinze jours avant la réunion, vous permettant de voter aux différentes décisions de l'assemblée générale (Conformément à nos statuts les votes sont ouverts aux archers de 16ans et plus)
- Vous recevrez le samedi 30 janvier au matin un lien « Zoom » qui vous permettra de rejoindre la discussion qui débutera a 10h00 selon un programme bien précis
 - Présentation du président des différents points de l'ordre du jour. Pendant cette présentation les vidéos seront coupés, afin d'éviter toute cacophonie sur le site et vous ne pourrez qu'entendre la présentation. Néanmoins vous pourrez poser vos questions en ligne de façon manuscrite.
 - Après la présentation, nous ouvrirons la vidéo et l'audio pour répondre aux questions

Nous vous prions d'accepter Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le bureau des Archers saint Clairois